



Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation Festivité de la Châtaigne « Parade des géants » le samedi 28 septembre 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons dans certaines rues en raison de difficultés passagères,

Vu la demande effectuée par Madame Nina LAHSEN, Responsable du Comité d'Animations Lewardois, organisant un évènement festif intitulé « Parade des géants », à l'occasion de la fête de la Châtaigne, le samedi 28 septembre 2024 dans certaines rues de Lewarde,

Vu l'avis favorable obtenu par les services préfectoraux émis le 24 septembre dernier.

Arrête

Article 1^{er} :

La circulation des véhicules sera réglementée le samedi 28 septembre 2024 de 14h00 à 19h00 dans les rues Louise Michel, de l'Egalité, et d'Erchin, jusqu'au groupe scolaire Roger Salengro. La circulation y sera restreinte pendant le passage du défilé. Tout véhicule devant croiser le cortège devra obligatoirement se mettre sur le côté pendant le passage de celui-ci. Tout véhicule suivant le cortège devra impérativement le suivre sans le dépasser.

Article 2 :

De 14h à 19h, il sera strictement interdit de se stationner sur l'itinéraire du cortège, à savoir dans la rue Louise Michel, à partir du boulo-drome, dans une partie de la rue de l'Egalité (du n°10 au n°447), et dans la rue d'Erchin, du début de la rue jusqu'au groupe scolaire Roger Salengro.

Article 3 :

De 14h à 19h, il sera strictement interdit de se stationner sur le parking situé devant le groupe scolaire Roger Salengro.

Article 4 :

Ces dispositions seront portées à la connaissance des habitants par voies postale et d'affichage.

Article 5 :

Une copie de cet arrêté sera transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, à Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Adjoint au Maire et à Madame Nina LAHSEN, Présidente du Comité d'Animations Lewardois.

Fait à Lewarde, le 25 septembre 2024

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

